



LES AMIS D'ACCOMPAGNER A.S.B.L.

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid

Permettez-moi, avant tout, de vous souhaiter, au nom des « Amis d'Accompagner », une bonne année 2017. Que la générosité des uns soit pour tous une source d'encouragement, de foi en la bonté enfouie dans le cœur de chacun. Oui, il y a des signes d'espérance dans notre monde. Il y a de la solidarité, de l'amitié partagée.

La preuve ? Quelques chiffres. Par rapport à 2015, ensemble, nos deux services ont accueilli 100 personnes de plus. Notre Service aux Partenaires a été en relation avec plus de 170 associations ou organismes. En 2016, plus de 850 missions d'accompagnement de terrain ont été réalisées.

Ces quelques chiffres attestent de la confiance faite aux « Amis d'Accompagner ». Notre personnel salarié et nos nombreux bénévoles accomplissent un travail remarquable. Usagers et institutions, privées ou publiques, en les appelant à l'aide attestent de la confiance qu'ils leur témoignent.

Je tiens aussi à remercier nos bienfaiteurs. Leur générosité n'a pas faibli malgré les temps difficiles. Vous restez solidaires de notre lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il me reste à formuler un vœu ou plutôt une question : les pouvoirs politiques reconnaîtront-ils enfin notre action et lui permettront-ils de commencer la procédure d'obtention d'une agrégation comme Centre d'Aide aux Personnes ? Le développement de notre Action passe par cet agrément.

La foi transporte les montagnes... Ne baissons pas les bras. Croyons tous ensemble que « cela » peut arriver !

Fr Guy.

EDITORIAL

Et après l'accompagnement de terrain?

Après chaque accompagnement, les bénévoles rédigent un retour de mission à destination l'intervenant social.

Voici par exemple celui d'une mission demandée au Service Partenaires des Amis d'Accompagner par Solidarité Savoir. On y voit comment le travail d'un bénévole permet à un travailleur social de poursuivre au mieux le suivi de son usager.

La mission

L'assistante sociale de Solidarité Savoir, qui fait le suivi de Monsieur, nous demande de l'aider pour une démarche à domicile. En effet, Monsieur n'arrive pas à identifier l'index et le numéro de compteur d'électricité. Il faut qu'il prenne ces informations puisqu'il n'a plus de fourniture d'énergie.

La démarche à réaliser consiste à se rendre chez Monsieur, écrire l'index et vérifier son numéro de compteur.

Le retour de Jacqueline

À 10h, je me suis présentée chez Monsieur G. Nous nous sommes rendus au sous-sol. J'ai relevé les index du compteur. (Et Jacqueline de préciser dans son retour les chiffres relevés).

Après cela, Monsieur m'a expliqué:

- qu'on lui a coupé l'électricité. De ce fait, il ne peut pas cuisiner ni chauffer car il utilise un radiateur électrique et une taque et n'a pas non plus l'eau chaude.
- que ça ne fait pas longtemps qu'il est sorti de l'hôpital et que ce n'est pas possible de vivre dans de telles conditions.

Monsieur m'a demandé de l'accompagner à Solidarité Savoir pour leur donner les index. Vu l'urgence, et comme ce n'était pas loin, j'y suis allée avec lui. Nous avons rencontré l'assistante sociale de Solidarité Savoir et nous lui avons soumis les index. Elle nous a dit qu'elle allait essayer d'appeler la société Lampiris pour qu'elle fasse le nécessaire dans les meilleurs délais.

Les suites de la mission

Le lendemain dans l'après-midi, l'assistante sociale de Solidarité Savoir appelait Francine, du service aux Partenaires des Amis d'Accompagner pour l'informer, ainsi que notre bénévole, que le courant avait été rétabli chez Monsieur.

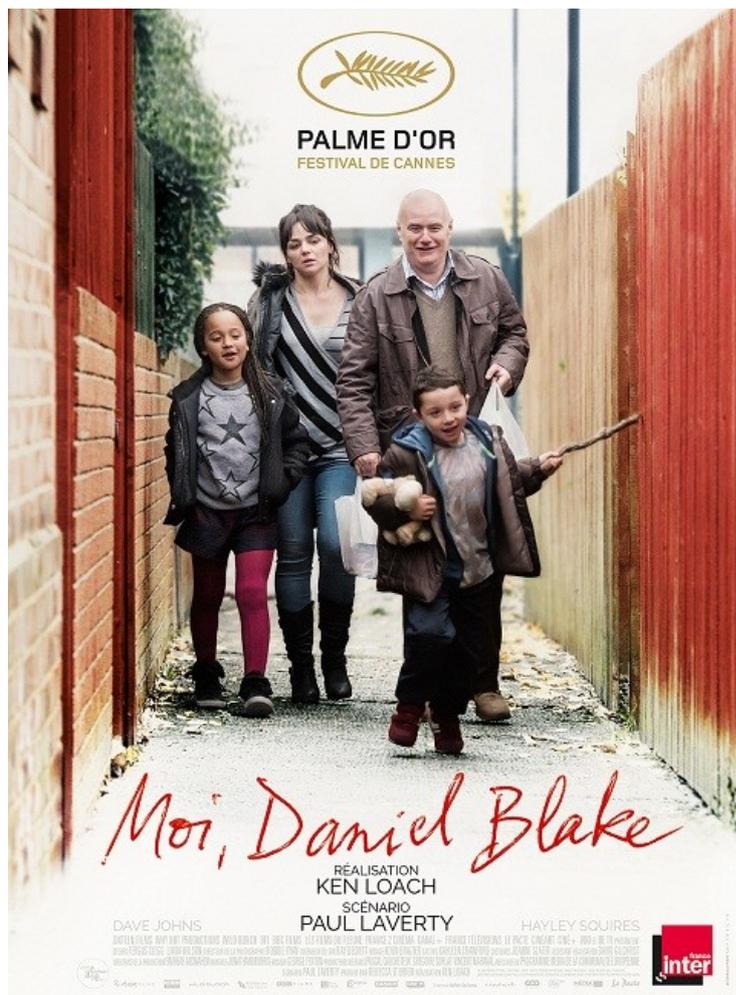
Cet exemple très simple illustre bien l'avancement du suivi possible grâce à la collaboration des différentes parties.

Une Palme d'Or pour Daniel et tous les autres

Puisque Cannes nous offre une palme pour parler de ce que vivent ceux que nous accompagnons, nous n'allons pas nous en priver!

En effet, la Palme d'Or 2016 a été décernée au film « Moi, Daniel Blake » du réalisateur Ken Loach. Celui-ci nous fait vivre les tribulations de Daniel, habitant d'une ancienne cité ouvrière, quinquagénaire victime d'un accident cardiaque. Dans son parcours, Daniel croise Katie, jeune mère célibataire, sans formation et sans emploi, tout droit arrivée de Londres où ses revenus ne lui permettaient plus de vivre, pour intégrer le logement social qui lui a été attribué.

Décrié par certaines critiques qui reprochent au film d'être trop caricatural et au réalisateur d'être « trop à gauche », le film m'a, à moi, semblé assez bien coller à la réalité que vivent nos usagers.



J'y ai relevé plusieurs thèmes dont nous sommes les témoins au quotidien. Je vous en présente ici quelques-uns ainsi que la manière dont l'Association « Les Amis d'Accompagner » y répond.

Tout d'abord, on se rend compte que Daniel est aux prises avec « la machine » de l'aide sociale. Parce qu'il n'entre pas exactement dans les conditions, les rouages se grippent et il n'a pas accès à ce qu'offre ce système pourtant généreux. Le système est formaté pour pouvoir répondre à un grand nombre de demandes. Ce formatage entraîne une dépersonnalisation des allocataires dont les besoins particuliers ne sont pas entendus. **Il faut répondre à des conditions plutôt qu'éprouver des besoins.** Chez Les Amis d'Accompagner, grâce au temps que nous consacrons à l'accueil et à l'écoute de celui qui cherche de l'aide, nous tentons de faire entendre ses besoins, en même temps que nous l'aidons à rassembler les preuves qu'il entre bien dans les conditions requises à l'obtention d'une aide. Les accompagnements réalisés par les bénévoles ont, entre autres, pour but d'aider les bénéficiaires à faire entendre leur voix pour accéder à leurs droits.

Un autre fait bien illustré par le film est l'informatisation des démarches. Daniel doit s'inscrire au bureau de chômage et postuler par internet. Il doit aussi rédiger un CV sur un ordinateur. Comme il le dit, il sait réparer tout et n'importe quoi, mais il n'a jamais touché un ordinateur. Chez Les Amis d'Accompagner, ce constat est quotidien. **De plus en plus de démarches se font par internet**, que ce soit prendre rendez-vous chez le médecin, s'inscrire chez Actiris, introduire une demande de bourse d'études, chercher un logement ou inscrire son enfant dans une école secondaire. L'Accueil Socio-juridique des Amis d'Accompagner peut réaliser ces tâches avec le bénéficiaire ou l'orienter, avec un bénévole, vers les lieux où des accès internet sont mis à disposition tels que les espaces numériques des communes ou les tables de logement.

Le personnage de Katie, lui, a dû quitter Londres, s'éloignant ainsi de son entourage et de ses repères. Elle se retrouve extrêmement isolée, devant chercher du travail tout en s'occupant de ses enfants. Elle manque de soutien pour ne pas basculer. **Une grande partie des personnes qui s'adressent aux Amis d'Accompagner pour être aidées sont des personnes isolées.** La volonté de l'équipe d'Accueil Socio-juridique des Amis d'Accompagner est de mobiliser les différentes personnes ressources - professionnels, famille, amis - dans l'entourage de ceux-ci et de les mettre en lien. Toutes ces personnes forment alors une sorte de filet de sécurité (comme dit Carine en p.4 de cette lettre). De même, le travail réalisé pour les autres organismes demandant des accompagnements au Service Partenaires des Amis d'Accompagner a pour effet de tisser ce maillage autour de la personne en difficulté.

Le titre du film « Moi, Daniel Blake », illustre avec simplicité et efficacité le fait que **la précarité n'est plus l'affaire d'un**

groupe, d'une masse de gens unis mais bien d'individus isolés les uns des autres, chacun tentant de se dépatouiller. Et si, à un moment de l'histoire, la révolte de Daniel s'exprime sur un mur, il s'agit de sa voix, à lui, qui tente de se faire entendre, pas d'un mouvement de masse. De par nos rencontres quotidiennes au sein des Amis d'Accompagner, nous devenons, petit à petit, les témoins de ces sans-voix. L'une de nos tâches pour l'avenir sera sans doute de pouvoir faire écho à ces sans-voix pour leur permettre d'être entendus.

Enfin, et ce sera ma dernière observation partagée ici, Daniel est contraint par l'organisme de chômage, de suivre une formation pour rédiger un CV. La scène pourrait faire rire si elle n'était pas si réaliste. Daniel se retrouve avec d'autres à suivre une formation totalement inadaptée à sa réalité: lui, pour postuler, va d'atelier de scierie en atelier de scierie discuter avec le patron. Lettre de motivation et CV envoyés par le net ne correspondent absolument pas au milieu dans lequel il postule. Et le formateur d'expliquer aux participants que, le marché de l'emploi étant totalement bouché (plus de 1000 personnes répondent à la même offre d'emploi), leur CV doit être un CV de « winner », percutant, hors norme etc... C'est une des grandes difficultés dans la recherche d'un emploi aujourd'hui. On peut être compétent dans son domaine (qu'on soit belge avec un diplôme universitaire ou qu'on soit réfugié, artisan tailleur ou restaurateur apprécié dans le pays qu'on a dû fuir) le message que l'on reçoit est le même: **la compétence ne suffit pas**, il faut savoir se vendre. Il n'y en aura pas pour tout le monde! Ce message est décourageant et humiliant. Chez Les Amis d'Accompagner, nous tentons de redonner courage et de restaurer la dignité de chacun en l'accueillant pour ce qu'il est, un être humain dont la valeur ne se mesure pas à sa capacité à savoir se vendre.

Si vous ne l'avez pas vu, allez voir ce film pour entendre une voix parmi celles, trop nombreuses, de ceux qui n'en ont pas.

Cécile

L'équipe des permanents des Amis d'Accompagner s'agrandit

Au mois de septembre, Mme Moustati, du CPAS de Koekelberg, a pris contact avec Les Amis d'Accompagner. Le CPAS désirait nous proposer un partenariat dans le cadre de l'« Article 60 ». Une collaboration qui, depuis, a porté ses fruits puisque Chantal vient de nous rejoindre.

Madame Moustati travaille à la cellule d'insertion socio-professionnelle du CPAS de Koekelberg dont le but est d'apporter tout le soutien nécessaire aux bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale, afin d'assurer une remise au travail dans les meilleures conditions. Le service met en œuvre des programmes au travers d'un parcours personnalisé allant de la formation à l'engagement dans le cadre de l'article 60 .

Article 60? Qu'est-ce? Il s'agit pour le CPAS de mettre au travail l'un de ses bénéficiaires chez un partenaire avec lequel il a une convention.

Quel est l'avantage pour le partenaire? Le CPAS est l'employeur de l'utilisateur. C'est donc lui qui paie tout (salaire, charges sociales assurances,...). Le partenaire chez qui le bénéficiaire preste effectivement son travail verse chaque mois au CPAS une participation.

Quel est l'avantage pour le bénéficiaire? Le bénéficiaire devient l'employé du CPAS. Il touche donc un salaire, plus conséquent que le revenu d'intégration. Il a également l'occasion de mettre à profit les connaissances acquises lors de ses formations et gagne en expérience. Le contrat de travail « Article 60 » a une durée qui varie de minimum 1 an à maximum 2 ans. Tout le bagage engrangé lui sera ensuite bien utile.

Après avoir reçu l'accord de l'Association pour la mise au travail en son sein d'une personne ayant des compétences d'accueil et de secrétariat, Madame Moustati a sélectionné parmi ses usagers ceux qu'elle pensait les plus aptes à réaliser ce travail. Parmi eux, Chantal a retenu notre attention.

Chantal est Burundaise, réfugiée en Belgique depuis 2008. Elle est mère de trois enfants. Au Burundi, elle travaillait à l'accueil et au secrétariat d'une imprimerie. Depuis son arrivée en Belgique, elle a suivi des cours de néerlandais et de bureautique.

Son abord accueillant, souriant et posé ainsi que son désir d'apprendre et de mettre à profit ses connaissances nous ont convaincus que nous pouvions lui confier le poste d'accueillante/secrétaire.

Bienvenue à elle!



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès inopiné de notre ancien bénévole Venant.

Venant, au cours de ton bénévolat, tu as accompagné avec le sourire, près de 40 personnes lors de tes missions d'accompagnement.

Chacune de celles-ci ont pu profiter de la gentillesse, de la patience et du sérieux qui faisaient de toi un accompagnateur précieux.

Merci Venant.



★ Ma bonne résolution 2017 ★ Je fais un don pour une association!

Et pour m'y tenir, je crée un ordre permanent d'un petit montant qui sera versé chaque mois au compte BE25 1142 6095 4582 de "Les Amis d'Accompagner" - Rue des braves 21, 1081 Koekelberg.

Ainsi, je peux étaler la dépense et, si sur l'année mon don atteint ou dépasse 40 € (soit 3,34€/mois min.), je reçois une attestation fiscale.

Les Amis d'Accompagner est une Association qui accueille, conseille et accompagne sur le terrain toute personne vivant une situation difficile.



à découvrir sur

www.accompagner.be

Témoignage

J'ai toute une série de personnes qui m'entourent : des amis très chers, Les Amis d'Accompagner, ma psy, le Prisme Nord-Ouest, la banque alimentaire,... ce sont des mains tendues qui forment une sorte de filet qui m'assurent quand j'ai l'impression de tomber. Il faut réussir à s'entourer des bonnes personnes dans la vie.

Maintenant, j'essaie de me débrouiller au maximum par moi-même sans ce filet. J'essaie de m'améliorer par la façon de prendre soin de moi, de m'habiller, toutes des choses que je ne faisais pas avant. Ce que je sais faire, je le fais. Par exemple, je viens de faire les démarches auprès du Cpas pour mes dents. Et bien, je l'ai fait toute seule ! Ou bien, pour l'été je ne suis pas allée à la banque alimentaire. Je me débrouille autrement et le laisse à ceux qui en ont plus besoin que moi.

Je suis fière de moi et j'espère que ceux qui forment mon filet sont aussi fiers de moi.

Carine



Comment nous aider ?

En versant un don au compte IBAN BE25 1142 6095 4582

« Les Amis d'Accompagner » avec en communication "Don". Nous vous délivrerons l'attestation fiscale annuelle pour tout don = ou > à 40 € cumulés dans l'année, et ce au courant du 1er trimestre 2018.

Les Amis d'Accompagner a.s.b.l.

N.N. 0879.434.959

Accueil et correspondance

Rue Félix Vandé Sande 40

1081 Bruxelles

T: 02.411.87.54

F: 02.410.72.25

bruxelles@accompagner.be

Service aux Partenaires

02/310.08.51

Site internet

www.accompagner.be

Siège social

Rue des Braves 21

1081 Bruxelles

Coordonnées bancaires

IBAN BE25 1142 6095 4582

BIC CTBKBEB

Rejoignez nous sur Facebook

